

Dans le cours de cette enquête il fut prouvé que l'auteur du meurtre était un soldat du 24^{ème} régiment. Plusieurs témoins crurent pouvoir le reconnaître, et il y en eut même un, qui déposa, quo vers la fin de Septembre un musicien du régiment, Keefe, qui aurait été présent quand Barbeau fut assassiné, lui avait assuré que c'était un soldat du nom de Bob Collins qui avait enfoncé sa balonnette dans les reins de Barbeau. † Un autre déposa que le jour et l'heure de l'attentat même un tambour du régiment lui avait dit, qu'il était prêt à lui donner les noms des personnes, qui avaient causé les troubles. ‡ Ces gens furent à la vérité entendus par le coronaire et, comme on doit le prévoir, nièrent tout ; mais je ne trouve nulle part, que le coronaire ait fait sommer Bob Collins à la barre de la cour ; mais il est également connu à Montréal, que le jour de l'inspection il y eut un déserteur de ce régiment, qui après l'enquête fut ramené prisonnier. On se demande pourquoi le coronaire ne suivit pas la trace à lui indiquée par le témoin O'Neil ? Parce que le musicien Keefe nia le fait ? J'ai été soldat, et sais très bien ce que c'est que l'esprit de corps—le coronaire, officier supérieur de milice lui même du tems de la dernière guerre aurait pu le savoir, et cependant il ne fit pas comparaître Bob Collins ; on ne s'aperçoit pas seulement qu'il ait fait la demande au Lieut. colonel Tidy, si dans son régiment il y avait un homme de ce nom.

Mais le Coronaire pria le chef militaire de vouloir bien réunir le 24^{ème} régiment, afin que les témoins eussent l'occasion de voir chaque soldat dans le costume qu'il avait aux courses, et afin qu'il fut établi d'une manière formelle que l'on a pu ou que l'on n'a pas pu identifier l'accusé. Le Lieut. colonel qui s'était refusé au magistrat la veille, parce qu'il *n'avait pas fait sa demande d'une manière régulière*, accéda à cette demande, c'est à dire, il condescendit, non à réunir *tout le régiment* le 29 Novembre 1833, mais tous les soldats qui *n'étaient pas de service* ; les autres furent sous les armes le lendemain et l'assassin ne fut pas identifié.

Tous ces procédés n'ont pas besoin de commentaires ; les faits parlent. Cependant le jury du coronaire rapporta un verdict de meurtre contre un homme inconnu *habillé de l'uniforme* du 24^{ème} régiment, après avoir d'abord positivement déclaré que c'était un soldat du 24^{ème}, verdict qu'ils changèrent sur les *observations* du CORONAIRE.

Là resta l'affaire jusqu'à ce que la Chambre d'Assemblée en fut saisie, qui, examen des pièces officielles fait, présenta une humble adresse à Son Excellence Mathieu Withworth Aylmer, Lord Aylmer de Balrath, Chevalier commandeur du très Honorable ordre militaire du Bain, Lieutenant Général et Commandant en chef de toutes les forces de Sa Majesté dans les provinces du Bas-Canada, du Haut-Canada, de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau-Brunswick, Isle du Prince Edouard &c. &c. et Gouverneur en chef de la dite province du Bas-Canada—priaient Son Excellence de faire publier au nom de Sa Majesté, une proclamation offrant pardon au complice qui ferait connaître et amener ainsi à jugement, le principal ou les accessoires du meurtre de Salomon Barbeau, et une récompense, à quiconque n'étant ni principal ni complice, donnerait des renseignements qui pourront mener à la découverte et à l'appréhension des auteurs de ce meurtre.

Son Excellence qui avait fait une pareille proclamation pour l'arrestation d'un criminel d'une importance bien inférieure à celui-ci, répondit : qu'elle prendrait l'adresse de la Chambre d'Assemblée en considération ! et quel fut le résultat de cette considération ? Que Son Excellence ne fit rien et que le meurtrier de Salomon Barbeau reste impuni !

Ceux qui, comme moi, ont l'habitude de juger par les faits, sauront ce qu'ils doivent penser de l'administration de la justice britannique dans une colonie, dont la population est d'origine française.

† Témoignage de Thom. O'Neil. Ibid.

‡ Témoignage de David Laurent. Ibid.